

## INTERVIEW

# « Combiner circuits courts/recyclage peut doper l'économie »

Contrairement à ce que l'expression pourrait laisser supposer, l'économie circulaire n'est ni un modèle fermé, ni stationnaire. Elle présente d'importants leviers de croissance à condi-

tion de réussir la transition vers une nouvelle organisation qui gaspille moins de ressources, utilise davantage de matières recyclées et développe des circuits courts de consom-

mation. Pour Géraud Guibert, président de la Fabrique écologique et conseiller maître à la Cour des comptes, les pouvoirs publics ont un rôle essentiel d'incitateur à jouer.

**JGP : Quelle est votre définition de l'économie circulaire ?**

**Géraud Guibert :** Cette expression a le mérite d'explicitier l'objectif, une économie où l'on s'efforce de limiter l'usage des ressources naturelles et d'en prévoir la modalité principale : la réutilisation. Mais elle peut entraîner des confusions dans le grand public. La référence à un cercle ne doit pas signifier des flux en permanence constants. Il ne s'agit pas d'une économie « stationnaire » qui fonctionnerait en circuit fermé et se satisferait de l'existant. L'image des flux de matière qui seraient recyclés dans le flux de production, sans évolution de leur volume, est évidemment fautive. L'économie circulaire est un outil de développement et non de stagnation.

**JGP : Sur quels leviers agit-elle pour favoriser la croissance ?**

Il existe deux conceptions des mots économie circulaire. La première, fondée sur une interprétation littérale, vise à rendre maximale la réutilisation par l'écoconception, l'usage de matières recyclées et la limitation des déchets non réutilisables. La réduction de l'utilisation de matières premières initiales peut permettre d'améliorer la performance économique, d'autant plus si ces ressources sont coûteuses. Mais une telle logique est très variable selon les secteurs, les produits et les prix des ressources. La situation d'un prix très bas des hydrocarbures empêche, par exemple, certaines filières de recyclage d'être compétitives. Dans un tel contexte, les matières premières secondaires comme les plastiques ou les biocarburants peinent à s'écouler. C'est ce que nous connaissons depuis l'an dernier, qui

contraste avec le discours général visant à encourager l'économie circulaire.

**JGP : Comment surmonter cet écueil ?**

Il faut d'abord arriver à minimiser le coût de la gestion des déchets et du recyclage. Dans l'économie circulaire, la prise en charge des déchets revendus en vue d'un autre usage, à l'instar des métaux, doit être considérée comme un centre de profit. Pour que ce modèle d'organisation soit compétitif et que les entreprises trouvent un intérêt à utiliser des matières premières recyclées, il est en outre essentiel que les pouvoirs publics interviennent par le jeu d'une fiscalité incitative, par exemple visant à recycler davantage plutôt que de mettre les rebuts en décharge ou de les incinérer.

**JGP : Les incitations fiscales existantes sont-elles efficaces ?**

Il existe des mécanismes d'incitation mais ils sont, en règle générale, considérés comme insuffisants dans notre pays. La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants, a notamment cet objectif mais ne se différencie pas assez selon le mode de traitement, recyclage, incinération ou décharge. Les écarts entre les niveaux respectifs de taxation ne sont pas suffisamment incitatifs pour rééquilibrer l'impact des variables économiques comme le prix de l'énergie. Le niveau des taxes, et donc du prix du carbone, est lui aussi encore trop limité pour faire préférer le recyclage de produits dont la fabrication exige beaucoup d'énergie fossile.

## QU'EN PENSE-T-IL ?

### COMPÉTITIVITÉ

Il est essentiel que les pouvoirs publics interviennent par le jeu d'une fiscalité incitative

### ÉCONOMIE DU PARTAGE

Il faut s'y préparer et la réguler efficacement et à temps si l'on veut qu'elle se développe dans une logique d'intérêt général

**JGP : Le deuxième sens donné au concept de l'économie circulaire est plus large ?**

Oui. Il s'agit, par extension, de ce que j'appelle la nouvelle économie écologique, c'est-à-dire de nouvelles formes économiques qui aboutissent toutes à donner la possibilité d'utiliser moins et mieux les ressources. Sont comprises dans cette définition les notions de proximité, de partage et de fonctionnalité. En réduisant les flux entre producteurs et consommateurs, l'économie de proximité s'inscrit dans une logique tant sociétale qu'économique. Sociétale car le consommateur a davantage confiance dans les produits locaux. L'intérêt économique est de s'affranchir des coûts de transport et de distribution, mais dès que la distance est trop grande ou la différenciation trop faible, les circuits courts ont du mal, dans l'état actuel du système fiscal et social, à rivaliser avec la massification de flux pratiquée par la grande distribution.

**JGP : Les circuits courts peuvent-ils recréer de la production en Ile-de-France ?**

La logique des circuits courts ne consiste pas seulement à ce qui peut se mettre en place à partir des productions existantes, mais aussi à inciter à développer de nouvelles productions pour répondre à la demande. Il faut souvent que les consommateurs soient prêts à payer un peu plus cher pour acheter local. Des initiatives d'agriculture urbaine émergent et vont continuer à se développer. La combinaison circuit court/recyclage peut doper l'économie, par exemple dans le bâtiment pour des filières de matériaux. Les champs d'investigation sont considérables. tout est à inventer.



**Géraud Guibert**  
Président de la  
Fabrique écologique

## REPÈRES

### 1993-1997 :

Professeur associé de sciences économiques à l'université du Maine

### 1995-2012 :

Secrétaire national chargé de l'environnement du Parti socialiste

### 2012 :

Directeur de cabinet de Nicole Bricq, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

### Depuis 2014 :

Conseiller municipal de Mulsanne (Sarthe)

### 2013 :

Cofondateur de la Fabrique écologique

### JGP : Que peut apporter l'économie de la fonctionnalité ?

L'économie de la fonctionnalité présente également une voie d'avenir assez évidente, même si elle reste freinée par le rapport très fort des Français à la propriété. Fondée sur le principe de la location d'un service (ex. : vélo, voiture, appareils ménagers, etc.) plutôt que l'acquisition d'un équipement, elle se développe sur la base de services de meilleure qualité, plus opérationnels et plus compétitifs. Son développement doit cependant continuer le plus souvent à être aidé par des fonds publics, surtout lorsqu'il s'agit de service public. De ce point de vue, l'exemple du Vélib' et de l'Autolib' en Ile-de-France est éclairant :

leur relatif succès tient à leur prix compétitif par rapport aux autres modes de transport, mais cela n'est possible que grâce aux subventions publiques.

### JGP : Quel est le rapport entre économie du partage et économie circulaire ?

L'économie du partage ou collaborative est intéressante car elle joue à la fois sur la proximité et la moindre consommation de la ressource (ex. : Blablacar). La vente de biens et de services directement entre consommateurs se développe pour des raisons économiques (bric-à-brac, produits d'occasion) et souvent grâce au numérique. Elle répond aussi à une carence d'offres en matière de ser-

vices de proximité pour une série de professions. L'économie du partage fait partie de l'évolution du modèle économique de notre société, il faut se préparer et la réguler efficacement et à temps, si l'on veut qu'elle se développe dans une logique d'intérêt général.

### JGP : Quels gains économiques peut-on attendre de ces évolutions ?

Il n'y a aucun doute sur l'intérêt économique de ces nouveaux modèles. Pour autant, la nouvelle économie écologique se développe en partie au détriment de l'ancienne économie, et surtout, elle fonctionne sur d'autres logiques, celle de la réputation notamment (l'utilisateur donne son avis)

et non plus de l'appréciation d'une offre commerciale. Il faut donc organiser cette mutation pour promouvoir les bons usages et éviter que certains soient pénalisés. Seuls ceux qui arriveront à saisir la balle au bond créeront de la valeur et du développement. Savoir comment arriver à ce que ces systèmes intelligents se développent et se massifient, de manière à ce que tout le monde y trouve son compte, fait partie des axes de travail de la Fabrique écologique.

### JGP : Quel peut être l'accompagnement public dans cette mutation ?

Il est essentiel que cette nouvelle économie écologique émerge vite pour prendre de l'avance dans la compétition internationale. Cette exigence implique de nouvelles formes de partenariat entre acteurs privés et publics. Les pouvoirs publics doivent agir sur deux leviers : soutenir financièrement les actions en faveur de l'économie circulaire et jouer un rôle de régulateur de manière à fixer un certain nombre de règles fiscales et sociales. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR FABIENNE PROUX

## Faire émerger des « politiques publiques vertueuses »

Créée en 2013, la Fabrique écologique se revendique comme une « fondation pluraliste et transpartisane de l'écologie ». Classée en 2016 comme le deuxième think tank en termes de bonne image (Baromètre « Images des think tanks »), elle réunit un réseau de 600 experts qui œuvrent en faveur de « l'écologie et du développement durable, sur la base de propositions

pragmatiques et concrètes ». Elle réunit au sein de son conseil d'administration des économistes, des scientifiques, des syndicalistes, des responsables politiques et des journalistes. Sans attache politique, les contributeurs de la Fabrique écologique espèrent, par leurs travaux, permettre « l'émergence d'initiatives et de politiques publiques vertueuses ».